



**REALISATION D'UNE MISSION PORTANT SUR UNE  
PRESENCE SOCIALE EN CENTRE VILLE, LA NUIT**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

## PREAMBULE

---

Confrontée à l'évolution des pratiques festives associées à une alcoolisation excessive et un ensemble de conduites à risques, la Ville de Rennes a progressivement mis en place un certain nombre de mesures et dispositifs. La diversité des situations rencontrées l'a obligée à adapter en permanence les actions, en privilégiant selon le cas la prévention, l'accompagnement ou la sanction.

Ainsi depuis 2005, en lien avec l'Etat et les associations, elle a mis en œuvre et soutenu une série de mesures destinées à limiter les regroupements massifs et les déambulations nocturnes en centre-ville, souvent sources de nuisances sonores pour les riverains et de comportements à risques notamment chez les jeunes :

- La charte de la vie nocturne

Elle prévoit le renforcement des engagements des exploitants de bars, cafés et établissements de nuit. Le professionnalisme et la responsabilité de ceux-ci sont essentiels pour la qualité de vie nocturne notamment concernant les comportements de la clientèle. La charte rappelle les règles régissant les activités des exploitants des débits de boissons et prévoit des engagements complémentaires en matière de santé publique et de tranquillité.

- La réglementation

Différents arrêtés, préfectoraux et municipaux, encadrent la consommation d'alcool et le transport de bouteilles en verre dans le centre-ville et dans les parcs et jardins publics.

- Le développement d'une offre de loisirs alternatifs

La Ville soutient le dispositif "Nuit des 4 jeudis". Ce programme de loisirs alternatifs vise à offrir aux jeunes des activités originales, gratuites et sans alcool, lors de soirées dans le centre-ville (Dazibao), des soirées dans les équipements de quartier, dans les équipements sportifs et dans les équipements culturels, le tout sur des horaires décalés (22h/2h).

- La mise en place de dispositifs de Prévention

- campagne de communication et de sensibilisation sur la consommation excessive d'alcool à l'attention des jeunes (et en particulier les étudiants) intitulée "Trinquons sans saouler les autres!", lancée depuis 2012 conjointement avec les services de l'État (la Préfecture et l'Agence Régionale de la Santé)

- mobilisation du réseau d'intervenants (dont les partenaires éducatifs) autour des problèmes de consommation excessive avec une création et une mutualisation d'outils autour de messages de prévention

- Le déploiement d'une prévention spécifique au cours des principales manifestations festives programmées

Le collectif "Prev'en ville" – porté par un réseau de partenaires associatifs – est un dispositif qui vise à prévenir et réduire l'usage de substances psycho-actives ainsi que les comportements à risques qui peuvent y être associés (sexualité, conduite automobile, écoute de musique amplifiée...).

- La prévention sur l'espace public lors de soirées festives informelles tout au long de l'année.

**Le dispositif Noz'ambule**, au départ expérimental, fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour assurer une présence sociale de prévention et réduction des risques sur l'espace public, en alliant bienveillance, réduction des risques et bien-vivre ensemble.

Entre 2008 et 2011, le dispositif s'est adapté et a été évalué à 2 reprises (en 2009 et 2011). La période 2011-2014 a permis d'élaborer de nouvelles modalités d'intervention du dispositif visant une cohérence plus grande entre le début de soirée et le cœur de la fête. Le bilan réalisé sur cette période est positif. La Ville de Rennes est satisfaite du format actuel qui permet de rester souple et réactif face aux évolutions des pratiques festives sur l'espace public aussi le présent marché reprend dans les grandes lignes les modalités d'intervention élaborés ces dernières 3 années.

## OBJECTIFS

---

### Objectif Général

#### **Prévenir et réduire les comportements à risque sur l'espace public par une médiation en centre ville en s'adressant au public ayant des pratiques festives informelles**

Le dispositif veut à la fois

- rechercher un changement de comportement des jeunes concernant la préservation de leur santé
- limiter la prise de risques du public festif
- améliorer la qualité de vie, le respect des espaces communs et la quiétude des riverains et des habitants.
- Contribuer à réguler les conflits d'usage au cours des soirées

Le dispositif Noz'ambule est conçu comme un outil à la fois de médiation sur l'espace public et d'actions de prévention et de réduction des risques :

#### **Quand ?**

> Jours et horaires d'intervention :

Les Jeudis de 20 h à 2 h

Les Vendredis de 19 h à 1 h

Volume d'environ 40 soirées hors vacances scolaires de début septembre à décembre et de février à début juillet (fête du bac)

Les effectifs sont renforcés les veilles de vacances scolaires.

Des permanences en journée pourraient être proposées dans des lieux adaptés afin de poursuivre d'éventuels échanges engagés en soirée.

#### **Où?**

En priorité dans le centre-ville de Rennes à partir de 19 h ou 20h avec la possibilité d'interventions ponctuelles sur d'autres lieux.

#### **Qui et comment?**

**Une présence de 6 intervenants (a minima) par soirée est souhaitée.**

- Les intervenants fonctionnent en équipe(s) mobile(s) et pluridisciplinaire(s) qui déambulent à la rencontre du public au cœur des pratiques festives informelles. En complément, une partie de l'équipe se positionne sur un espace de prévention facilement identifié et repérable par les jeunes. Le lieu de l'espace de prévention peut changer selon les soirées et est à déterminer en lien avec la Ville.

Il s'agit d'un dispositif réactif car face à l'émergence de nouvelles situations, une méthode pragmatique se révèle adaptée.

Ainsi, le format (horaire, lieu et modalités d'intervention...) pourra évoluer en accord avec la Ville de Rennes. Par ailleurs le dispositif pourra intervenir à l'occasion de quelques événements organisés et les jours d'intervention pourront être modifiés.

Le calendrier des interventions est arrêté en lien avec la Ville et les partenaires.

### Objectifs opérationnels :

#### **1. Prévenir et réduire les risques liés à la "fête" par une médiation au cœur de la nuit**

Le dispositif doit permettre par une approche positive (associant des contacts individuels et collectifs) de rendre les jeunes acteurs de leur santé et de les responsabiliser également quant à la protection de leurs pairs lors des temps festifs informels.

Le prestataire privilégiera une stratégie différentielle au cours des soirées en fonction de l'alcoolisation du public et de l'âge. Ainsi une attention spécifique sera faite en direction des jeunes dont les mineurs.

#### **Deux axes d'intervention :**

### **1-1- Axe : Une stratégie de prévention en direction d'un public "réceptif" :**

- Aller à la rencontre du public pour créer un dialogue ; induire des interrogations sur les manières de faire la fête, favoriser la prise de conscience et le développement des connaissances notamment de l'effet des produits mais aussi des lieux ressources sur la ville de Rennes.

Les échanges porteront aussi sur la conséquence de ces excès :

En terme de tranquillité publique

- nuisances sonores,
- comportements associés à des ivresses publiques manifestes

En terme de santé publique :

- risque sanitaire des intoxications aiguës alcoolique et autres
- risques lors du retour à domicile, lors de la conduite de véhicules
- prise de risque sexuel surtout en ce qui concerne les filles (relations non protégées, relations subies...)

Sur cet axe, une logique de prévention par les pairs (étudiants, jeunes en insertion professionnelle, jeunes actifs) est à valoriser.

### **1-2 Axe : Une stratégie de réduction des risques en direction d'un public potentiellement à risque (suite à une consommation de substances psycho-actives) :**

- Assurer un repérage et un traitement de situations d'alerte par une présence professionnelle de santé (pluridisciplinaire et non institutionnelle) identifiable (à l'espace de prévention et en déambulation)
- Limiter les prises de risques notamment par la distribution de matériels de prévention

Une attention particulière sera apportée à la mixité des équipes (professionnels de santé, pairs) en privilégiant des présences adaptées en fonctions des temps de la soirée.

## **2. Observer pour anticiper et adapter les réponses des interventions**

En s'appuyant d'une part sur l'observation lors des déambulations et d'autre part sur le recueil de la parole des jeunes rencontrés :

- Améliorer les connaissances quant à l'évolution des pratiques festives informelles en centre-ville et leurs localisations
- Mieux connaître les comportements à risque du point de vue de la tranquillité publique et de la santé
- Etre force de proposition auprès de la Ville dans la construction de réponses collectives en lien avec les partenaires sur les stratégies d'action en faveur des jeunes et la sensibilisation sur l'alcoolisation et la fête
- Réaliser le premier niveau d'analyse en renseignant des outils de recueils de données sur le déroulement des soirées

L'observation devra permettre de croiser le point de vue des professionnels intervenant la nuit, le regard des intervenants sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les demandes des jeunes (Grille Unique Observation/intervention sur l'espace public à renseigner à chaque intervention qui pourra évoluer en lien avec la Ville).

## **3. Renforcer la coopération et le partenariat avec les autres intervenants du centre ville**

Participer à l'interconnaissance des acteurs en présence sur le centre ville qu'ils soient sur le registre de la sécurité (Police Municipale, Police Nationale), de la santé (SDIS 35, les urgences, le samu), de la médiation, de la prévention (Prév'en Ville, Le Relais) ou des établissements privés (bars, discothèques, commerces nocturnes...).

Collaborer étroitement avec les acteurs publics intervenant sur l'espace public à travers des échanges d'information lors des soirées mais aussi des rencontres pour mieux se connaître et mieux collaborer.

## **4. Signaler les points d'amélioration de la gestion technique de l'espace public**

Identifier des points d'amélioration dans la gestion technique de l'espace public et repérer des dysfonctionnements : usage des containers à verre, éclairage, ouverture des toilettes publiques...

## **5. Participer à la réflexion et promouvoir des échanges avec les jeunes autour des pratiques festives**

En concertation avec la Ville de Rennes, le prestataire participera à des groupes de travail notamment autour des problématiques de tranquillité publique, santé et jeunesse ainsi que lors de colloques ou de rencontres publiques.

Il relaiera les différentes possibilités de sorties et de loisirs à l'échelle de la Ville dont le dispositif "Nuit des 4 jeudis (à ce titre la Ville mettra à disposition l'information nécessaire au prestataire).

Il sera force de proposition dans les modalités d'association des jeunes aux réflexions menées par la ville sur la sensibilisation sur les conduites à risque.

Au regard du nombre de jeunes volontaires pour participer au dispositif de prévention dans un cadre bénévole, le prestataire sera amené à proposer en lien avec la ville un cadre d'action favorable à une prise en compte du bénévolat au sein du dispositif Noz'ambule.

## **Conditions de mise en œuvre de l'action**

Quel que soit le format juridique retenu par le prestataire pour répondre à cette offre, il aura la responsabilité de veiller à la cohésion globale du dispositif.

### **A. Calendrier et zones d'intervention**

Le prestataire précisera des scénarii d'intervention avec aménagements possibles en fonction des variables (saisons, vacances scolaires, temps forts sur la ville, pratiques festives, etc)

Il précisera l'articulation entre l'espace de prévention et le territoire des déambulations des équipes mobiles.

Concernant la possibilité de temps de permanences en journée, le prestataire réfléchira à la pertinence d'une telle visibilité en journée et proposera, le cas échéant, des plages horaires et des lieux adaptés (centre-ville, quartier...).

### **B. La constitution de l'équipe / Les intervenants Noz'ambule**

1) Le principe d'équipe mixte est recherché : mixité en termes de sexe (entre filles et garçons), d'âges et de profils professionnels.

#### **- En terme de profils professionnels :**

Il s'agira d'intégrer des jeunes, aspirant à un travail en direction des pairs, à une équipe de professionnels "de la santé, prévention et réduction des risques".

Le prestataire réalisera un repérage des apports de l'expérience Noz'ambule dans le parcours d'étude, le parcours professionnel ou personnel des intervenants du dispositif.

#### **- concernant les jeunes :**

Ces jeunes majeurs seront rémunérés. Ils interviendront après une formation ad hoc et une formation à l'ensemble des intervenants du dispositif et bénéficieront d'un encadrement pertinent (qualification de l'encadrant et temps consacré à l'encadrement).

Des contrats aidés de type "service civique" pourront être utilisés dans le respect des statuts respectifs.

#### **- concernant les professionnels :**

Les professionnels devront être expérimentés, avoir des connaissances en matière de réduction des risques et des compétences médicales. La pluridisciplinarité et la complémentarité inter institutionnelle seront recherchées.

- D'autres formes de médiation pourront être proposées en intégrant des bénévoles qui bénéficieront des temps de formation.

L'ensemble des intervenants bénéficiera de temps de supervision communs et obligatoires. Il est également souhaité dans la mesure du possible des contrats courant sur l'ensemble de l'année scolaire. Dans un souci de qualité des conditions de travail des équipes, le prestataire visera à préciser à l'avance à ses salariés le calendrier de travail de chacun. (calendrier de formation et d'intervention)

2) Le nombre d'intervenants

Les équipes seront constituées d'un minimum de 6 personnes afin de garantir visibilité, efficacité et sécurité de la présence des équipes mobiles.

### **C. La formation**

1. Formation commune aux deux axes :

- prévention des conduites à risques, stratégies d'intervention sur l'espace public
- communication, écoute, médiation, confidentialité
- cadre réglementaire lié à l'achat, à la consommation d'alcool sur l'espace public et aux horaires de fermeture des lieux de fête.
- connaissance des politiques publiques et des ressources existantes en terme de prévention santé, jeunesse et prévention de la délinquance en lien avec les services de la Ville
- analyse de pratiques
- premiers secours
- cadre légal de la dispensation de soins

- connaissance des structures de soin et d'accueil d'urgence

Au-delà des temps de formation et des temps d'intervention, le prestataire devra proposer des temps de travail commun pour l'ensemble des intervenants (jeunes et professionnels).

#### **D. Communication**

- La Ville de Rennes devra valider tous les supports de communication du dispositif Noz'ambule. Le prestataire visera à être visible sur les réseaux sociaux (Facebook, tweeter) pour informer de ses modalités d'intervention, de ses objectifs et de ses temps de présence sur l'espace public)
- Elle prendra à sa charge le financement des supports de communication et veillera à diffuser une large information sur le dispositif
- Le prestataire s'engage à informer la Ville de tout lien qu'il pourrait avoir avec les médias ou demandes particulières relatives au dispositif.

#### **E. Matériels**

- Le prestataire se chargera de l'achat du matériel de prévention et de la gestion des stocks. Il a à sa charge l'espace de prévention mobile qui doit porter les logos du dispositif.
- La Ville met à disposition un local, éventuellement partagé, pour les temps de synthèse au cours des soirées
- La Ville fournit des vêtements aux couleurs du dispositif (coupe-vent, parkas, tee-shirts) qui seront à restituer à la fin du marché.

## **SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION**

---

#### **- Rapport hebdomadaire de suivi de l'intervention**

Le lendemain de chaque intervention, un rapport synthétique sera remis à la Ville de Rennes. Il reprendra les informations essentielles de la soirée (à titre indicatif, certains outils existant sont référencés en annexe).

- Un **groupe de suivi technique** se réunira en moyenne toutes les 6 interventions. Composé de techniciens Ville de Rennes et du prestataire. Il assurera le suivi régulier du dispositif (aspects techniques, communication, débriefings), la préparation des comités de pilotage et le suivi des évaluations.

- Un **Comité de pilotage** assurera le suivi de l'action. Il se réunira au moins une fois au cours du marché et sera composé de la Ville de Rennes, du prestataire et des financeurs éventuels de l'action.

#### **Les modalités d'évaluation**

- Autoévaluation annuelle en fonction d'une grille et d'indicateurs co construits.
- La ville en lien avec ses partenaires jugera de l'intérêt de mener une évaluation extérieure du dispositif

Le prestataire informe également de toute initiative qu'il pourrait prendre pour évaluer son action.

## **Rôle de la Ville de Rennes**

- La Ville met en réseau les acteurs du Centre Ville la Nuit à travers la Charte de la Vie Nocturne et participe à l'animation du réseau de professionnels intervenant sur la prévention et la réduction des risques.
- La Ville participe au travail d'observation en croisant l'analyse produite par le dispositif Noz'ambule avec les données des services de la Ville et autres sources. Ainsi, elle proposera si besoin un travail concerté pour expérimenter de nouvelles actions
- La Ville prend en charge la communication du dispositif (création de documents et présentation de l'action partagée) et donne à Noz'ambule de la documentation relative aux actions de la ville sur l'alcoolisation excessive (campagne de sensibilisation, documentation sur la nuit des 4 jeudi...)
- La Ville met à disposition un local pour réaliser les synthèses en cours de soirée
- La Ville assure le lien avec la presse